

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 31 août 2000

**Demandeur :** Action réseau consommateurs (ARC) et  
La Fédération des associations d'économie familiale (FACEF)

---

**Question 17. SCGM-4, doc.1, tableau**

Le tableau de « fonctionnalisation par composante dégroupée », présenté à la pièce SCGM-4, doc. 1, comporte deux colonnes distinctes pour les données du budget 1999/2000, libellées respectivement « avant pass-on » et « après pass-on ».

**17.1** Expliquer la signification et les conséquences pratiques de la distinction entre ces deux colonnes dans le contexte du dégroupement des tarifs.

---

**Réponse**

Dans le contexte du dégroupement, nous proposons que les prix de transport et d'équilibrage, tout comme ceux de la fourniture et du gaz de compression, reflètent les coûts du distributeur et soient évalués en « temps réel ».

Ainsi, la colonne 3 du document 1 de la pièce SCGM-4, intitulée « budget 99/000 avant pass-on » reproduit les dépenses budgétaires en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2000, les coûts de transport et d'équilibrage ont été modifiés suite à une augmentation des tarifs de TCPL. La colonne 4 du document illustre donc les dépenses budgétaires en date du 1<sup>er</sup> janvier 2000 qui serviront à l'évaluation des prix de transport et d'équilibrage effectifs à cette même date.

Comme vous pourrez le constater dans le document 1 de la pièce SCGM-4, les coûts de transport (lignes 72 à 91) et d'équilibrage (lignes 116 à 146) ont été modifiés pour refléter les nouveaux tarifs de TCPL.

Il est à noter que les coûts de distribution ont également subi une légère majoration de 111 000 \$ dû à l'item de la ligne 197 du document « gaz perdu dans le réseau » qui est directement affecté par les nouveaux tarifs de transport. Toutefois les prix de distribution, n'étant pas en temps réel, ne subissent pas de majoration au 1<sup>er</sup> janvier 2000.